



ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains

Distr. générale
10 janvier 2022

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2022
Nairobi, 29–31 mars 2022
Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport annuel sur les mesures prises par
la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer
la gestion, les politiques et les procédures internes
d'ONU-Habitat**

Mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport du secrétariat

I. Introduction

1. Le Secrétaire général des Nations Unies vient de renouveler pour deux années supplémentaires, jusqu'en février 2024, le mandat de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui avait pris ses fonctions en janvier 2018. Il est donc opportun de revenir sur les réformes clefs qui ont été mises en œuvre depuis février 2018. Les améliorations apportées relèvent principalement des quatre grands domaines suivants, qui ont été proposés et approuvés par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat :

- a) Nouveau cadre de gouvernance ;
- b) Élaboration d'un nouveau plan stratégique ;
- c) Processus de changement interne ;
- d) Restructuration administrative.

2. En ce qui concerne les points a) et b), le secrétariat a répondu pleinement aux demandes de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), qui comprennent la convocation réussie des trois organes de la structure de gouvernance que sont l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents et le Conseil exécutif, dans les limites budgétaires existantes. Le secrétariat a également mis en œuvre le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, et le Conseil exécutif et le Comité des représentants permanents ont eu l'occasion de procéder à un examen à mi-parcours de haut niveau de cette mise en œuvre, là encore dans les limites budgétaires et en tenant compte des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

* HSP/EB.2022/1.

3. ONU-Habitat continue de participer activement à la mise en œuvre du quatrième pilier du processus de réforme, à savoir une restructuration administrative conçue pour remplir au mieux son mandat d'appui aux États Membres et aux partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux local, infranational et national, afin de ne laisser personne ni aucun lieu de côté.

II. Mises à jour

4. Sur la base des recommandations du rapport d'audit externe, diverses mesures ont été mises en œuvre pour améliorer les processus de travail d'ONU-Habitat, notamment le déploiement réussi du cadre de responsabilité et de responsabilisation de l'organisation, appelé RACI (acronyme correspondant aux termes anglais signifiant « responsable » (de l'exécution de la tâche), « comptable » (de l'activité), consulté, informé). À ce jour, le cadre a guidé la réponse du Programme à COVID-19 et a facilité l'exécution de ses obligations en tant que programme des Nations Unies dans le respect de tous les délais qui lui avaient été fixés par le Secrétaire général, tant pour ses obligations régulières que pour les demandes spéciales liées à son mandat.

5. En 2021, la Directrice générale a organisé une retraite pour les cadres supérieurs, sur la base de ses domaines d'intervention prioritaires, notamment le logement, l'adaptation au climat et la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local. Elle a également fixé des objectifs pour chaque division, sur la base du contrat de mission qu'elle a conclu avec le Secrétaire général, et a partagé un calendrier d'entreprise avec le personnel.

6. La Directrice exécutive a également convoqué quatre réunions-débats afin de tenir le personnel informé des derniers faits nouveaux survenus à ONU-Habitat et de lui donner l'occasion d'avoir un retour d'information. Quatre réunions du Comité exécutif ont été organisées pour la consultation de l'équipe dirigeante et la prise de décisions politiques clefs, ainsi que six réunions mensuelles du Comité de gestion du Programme, la plupart au cours du dernier trimestre de l'année. Cinquante-deux émissions hebdomadaires diffusées par le Chef de cabinet ont fourni des informations en temps réel sur l'organisation et les programmes à l'ensemble des fonctionnaires et du personnel. Cette mesure a été soutenue par le bulletin d'information interne bimensuel, le HabPost, dont 44 numéros ont été publiés depuis avril 2020.

7. Afin d'assurer l'alignement entre les activités normatives et opérationnelles, le Comité d'examen des projets s'est réuni 39 fois en 2021 pour examiner 109 projets. Ce processus garantit que tous les projets du Programme sont attribués aux différents sous-programmes, qu'ils sont créés conjointement au moyen d'une approche organisationnelle globale et qu'ils répondent aux exigences du Système de garanties environnementales et sociales d'ONU-Habitat. Du point de vue de la gestion budgétaire, tous les projets doivent également répondre aux exigences en matière d'évaluation, d'égalité des sexes et d'inclusion sociale, ainsi que de communication institutionnelle. En 2022, le travail du Comité d'examen des projets comprendra des fonctions de suivi afin de faire en sorte que la politique de gestion axée sur les résultats d'ONU-Habitat soit mise en œuvre de manière cohérente dans toutes les régions.

8. Le plan stratégique pour la période 2020–2023 comprend un engagement à transformer ONU-Habitat en un centre d'excellence et à améliorer son statut d'acteur principal dans le domaine de l'urbanisation durable. La Directrice exécutive a créé un Comité des publications, qui s'est réuni trois fois en 2021 pour rationaliser les publications directement attribuées au Programme. Il a notamment relancé le *World Cities Report* en publiant le rapport 2020, intitulé *World Cities Report 2020: The Value of Sustainable Urbanization*, ainsi que *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future*, *The New Urban Agenda Illustrated* et *Our City Plans: An Incremental and Participatory Toolbox for Urban Planning*. En 2022, ONU-Habitat prévoit de produire cinq publications phares et plus de 30 documents techniques, mémoires et boîtes à outils, dont le *World Cities Report 2021*, qui sera lancé lors de la onzième session du Forum urbain mondial. Le Comité des publications examine également le rapport annuel de 2021 d'ONU-Habitat afin que les États membres soient tenus au courant des réalisations du Programme de manière transparente.

9. La Directrice exécutive préside le Comité de mobilisation de ressources depuis septembre 2021. Le Comité s'est réuni deux fois. Le taux de déclaration des donateurs s'est amélioré, passant de 62 % en 2020 à 78 % en 2021. Les donateurs sont informés au moyen de sa lettre d'information, *Urban Impact*, qui est publiée quatre fois par an. Au moment de la rédaction du présent document, un rapport spécial sur les dons de l'Union européenne au cours de la période 2018-2021, élaboré par le bureau d'ONU-Habitat à Bruxelles, était en cours d'examen.

10. Pour assurer de meilleures relations entre le personnel et la direction, le Chef de cabinet rencontre le Syndicat du personnel le premier lundi de chaque mois. La Directrice exécutive a également relancé le Comité de coordination entre l'administration et le personnel, qui s'est réuni deux fois en 2021. Une formation obligatoire à l'éthique a également été organisée à l'échelle du système des Nations Unies, avec un taux de participation de 99 % en 2021.
11. Sur la base de l'enquête auprès du personnel de 2019, un plan d'action a été élaboré avec les membres du personnel. Le plan est en cours de mise en œuvre, sous la supervision du Chef de cabinet. Des formations aux fonctions d'encadrement et d'autres programmes de renforcement des capacités sont proposés aux membres du personnel éligibles, sous le contrôle du Groupe des ressources humaines. Une trousse d'entrée en fonctions a également été élaborée pour un déploiement prévu au cours du premier trimestre de 2022.
12. Pour assurer la continuité des activités, ONU-Habitat participe activement à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi qu'à l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19 et à son Comité directeur. Une équipe de travail interne sur le retour au bureau a également été mise en place pour contrôler la conformité, mettre en œuvre les recommandations sur l'utilisation de l'espace et garantir un milieu de travail sûr. À la fin de l'année 2021, le taux de retour au bureau d'ONU-Habitat était de 37 %. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Office des Nations Unies à Nairobi avait demandé à toutes les entités de réduire leur présence dans le complexe des Nations Unies à un maximum global de 20 %, en raison de la dernière vague d'infections liées à la propagation du variant Omicron, les organismes humanitaires étant autorisés à avoir jusqu'à 30 % de leur personnel dans le complexe et les autres organismes, bureaux et programmes ayant reçu pour instruction de maintenir leurs effectifs dans les bureaux à moins de 15 %.
13. En 2022, la Directrice exécutive préside une équipe de travail sur les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui se tiendra au cours de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en 2023. Elle fournira également un exposé aux États membres sur le déroulement de la réunion de haut niveau et sollicitera leurs conseils sur la feuille de route vers la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui doit se tenir en 2023.
14. Suite aux directives du Conseil exécutif, la Directrice exécutive crée un Comité budgétaire chargé de définir les objectifs et les cibles pour le Programme. La version finale du mandat du Comité budgétaire est en cours d'élaboration. Il est proposé qu'il se réunisse quatre fois par an afin de garantir une gestion budgétaire efficace suivant un calendrier opportun et que ses réunions soient alignées sur son calendrier de présentation des rapports au Conseil exécutif.
15. En 2022, la Directrice exécutive établira également une politique en matière de coûts d'appui aux projets et de recouvrement des coûts, conformément aux recommandations du Conseil exécutif. Au moment de la rédaction du présent rapport, la première version du document d'orientation était soumise au Bureau du contrôleur des Nations Unies pour examen et commentaires.